

Affiché le 11/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Envoyé en préfecture le 01/09/2026

Reçu en préfecture le 01/09/2026

Publié le 1 SEP. 2026

ID : 085-931949739-20260901-ERP_2026_006-AR

ARRÊTÉ ERP 2026 006

FERMETURE

D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

LE PUB DES HALLES

7 Place Bujeaud – Sainte-Hermine - 85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

CATEGORIE 5EME – TYPE N

Le Maire de SAINT-JEAN-D'HERMINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret modifié n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 21 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type N,

Vu l'arrêté municipal ERP_2012_10 en date du 2 octobre 2012 autorisant la poursuite d'exploitation de l'établissement Le Pub des Halles,

Considérant le courrier de Madame Sarah FLOYD, Gérante de l'établissement en date du 17 août 2026 indiquant la fermeture de l'établissement à compter du 31 août 2026,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative de cet établissement,

ARRÊTE

Article 1 : L'établissement recevant du public dénommé " LE PUB DES HALLES »

Classé dans la "5^{ème} catégorie", de type "N"

Situé 7 Place Bujeaud – Sainte-Hermine à SAINT-JEAN-D'HERMINE (85210) est fermé au public à compter du 31 août 2026.

Article 2 : Le Maire et le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de FONTENAY-LE-COMTE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE, (Secrétariat de Commission),
- M. le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de SAINT-JEAN-D'HERMINE,
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de FONTENAY-LE-COMTE,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mme FLOYD Sarah, Gérante de l'établissement.

Fait à SAINT-JEAN-D'HERMINE
Le 1^{er} septembre 2026

Philippe BARRÉ

Maire de SAINT-JEAN-D'HERMINE



Notifié à Mme FLOYD Sarah
Gérante de l'établissement

Le
Signature

11/09/2026.